

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 21 juin 2018 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 juin 2018.

Présents : DOMINIQUE BAILLY, MAIRE, GUY DERACHE, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, LUDOVIC ROHART, ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE, INGRID LEMAHIEU, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, MARIE-JOSEE MASSON, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CARINE JOURDAIN, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, MICHEL PIQUET, CATHY LEFEBVRE, JOCELYNE ALLUITE, ROGER VANDEVYVERE, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE, MARIE-AGNES DHALLUIN

Ont donné pouvoir : MARIE-CHRISTINE FILARETO A MICHELE ABELOOS, FREDERIC SZYMCZAK A LUDOVIC ROHART, STEPHANIE LECONTE A NATHALIE GABRYELEWICZ, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET

*Excusée* : NADINE CANTELOUP

---

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 22 mars dernier dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de délégation
2. Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de Maing
3. Convention de mise à disposition d'un local pour le Comité départemental du Nord de tennis de table

4. Convention de mise à disposition d'un local pour la CCPC
5. Convention de mise à disposition de personnel pour la CCPC dans le cadre de la collecte hippomobile
6. Achat de la parcelle A193 (rue des Rosiers)
7. Achat de la parcelle A2276
8. Elections professionnelles
9. Recrutement de contractuels de droit public
10. Tarifs de l'étude surveillée
11. Tarifs de stationnement des forains

M. le Maire indique qu'il a reçu, le 30 mai dernier, une question du groupe « Orchies Pour Tous » complétée le 7 juin par cinq autres questions. Il leur donnera la parole en fin de séance. Il ajoute que la demande de questions diverses sans lien avec l'ordre du jour ne doit pas devenir récurrente. Le règlement intérieur du Conseil municipal pourrait sinon être revu.

---

- 1 -

## COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Suite à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L-2122 du CGCT, M. le Maire informe avoir signé les marchés en procédure adaptée suivants :

### Marchés de services :

- Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2018
  - Lot 1 : Séjour à la neige en France (Morzine en Haute Savoie)  
ADAV : 750€ TTC par enfant (16 places)
  - Lot 2 : Séjour à la neige à l'étranger (Autriche)  
TOOTAZIMUT : 840€ TTC par enfant (16 places)
  - Lot 3 : Séjour en France pendant les vacances de printemps : déclaré sans suite et relancé
  - Lot 4 : Séjour en Corse : déclaré sans suite
  - Lot 5 : Séjour en Espagne (Calella) : déclaré sans suite
  - Lot 6 : Séjour en France Métropolitaine (Verdon)  
AVP Voyages Jeunes : 1 015€ par enfant TTC (16 places)
  - Lot 7 : Séjour à thème (La Rochette Seine et Marne)  
Pévèle Evasion : 592€ TTC par enfant (20 places)
  
- Organisation d'un séjour pour les enfants pendant les vacances de printemps 2018
  - Pévèle Evasion : Poitiers - Puy du Fou et Futuroscope  
690€ TTC par enfants (24 places)

- Réalisation de supports d'information et de communication municipaux
  - Lot n° 1 : Conception et impression du journal municipal, lettres d'information municipales et brochures  
Visuel Concept : 44 000€ TTC maximum par an
  - Lot n°2 : Impression du papier à entête, des enveloppes, affiches et cartons d'invitation  
Visuel Concept : 48 000€ TTC maximum par an
  
- Location, livraison, installation et maintenance de jeux, structures gonflables et divers matériels
  - Lot n°1 : Orchies Plage 2018 - Fêtes Eco : 15 000€ TTC
  - Lot n° 2 : Piste de luge - Fêtes de Noël 2018 : pas encore attribué

### **Marchés de fournitures :**

- Colis des fêtes de fin d'année 2017
  - Lot 1 : Colis des aînés - Les Fleurons de Lomagne : 22 716€ TTC
  - Lot 2 : Colis des retraités communaux - Les Fleurons de Lomagne : 1 200€ TTC
  - Lot 3 : Colis des pensionnaires de la maison de retraite - PJV : 2 058€ TTC
  
- Fournitures de matériels électriques
  - Daniel DEVRED : 54 000€ TTC maximum par an
  
- Fourniture de livres et CD pour la médiathèque municipale
  - Lot 1 : Livres jeunesse - Le Furet du Nord  
Minimum annuel : 600€ TTC - Maximum annuel : 7 200€ TTC
  - Lot 2 : Livres adultes - Le Furet du Nord  
Minimum annuel : 1 800€ TTC - Maximum annuel : 12 000€ TTC
  - Lot 3 : Livres neufs soldés - Le Furet du Nord  
Minimum annuel : 600€ TTC - Maximum annuel : 4 800€ TTC
  - Lot n°4 : Documents sonores musicaux - GAM SAS  
Minimum annuel 1 800€ TTC - Maximum annuel : 3 600 € TTC

---

-2-

### **RETRAIT DU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE DE MAING (NORD)**

M. le Maire indique que le comité syndical du SIDEN-SIAN a pris une délibération relative au retrait du SIDEN-SIAN de la commune de Maing (Nord) lors de sa réunion du 13 novembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-19 du CGCT, le Conseil municipal doit être consulté et se prononcer sur ce retrait.

Il propose donc d'approuver cette demande de la commune de Maing.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit retrait.

---

-3-

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LE COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE TENNIS DE TABLE**

M. le Maire indique que, depuis 1998, la Ville met à disposition du Comité départemental du Nord de tennis de table des locaux au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de la Vie associative sise au 42 rue Jules Roch à Orchies.

Suite à leur demande, il propose de leur allouer un local supplémentaire au même étage, d'une surface d'environ 73 m<sup>2</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018. La surface totale occupée par cette association sera ainsi d'environ 125 m<sup>2</sup>. Le loyer demandé passe donc de 304€ par mois à 650€ par mois.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ledit avenant.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA CCPC**

M. le Maire indique que suite à la fermeture de tous les sites administratifs et techniques communautaires à Orchies, le référent RSA de la CCPC ne dispose plus de local de proximité pour accueillir les allocataires du RSA.

Il propose donc de mettre à disposition de la CCPC un bureau au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment municipal sis au 7 rue Jules Ferry. D'ailleurs, cet immeuble accueille déjà le CCAS et l'association Intermaide, ce qui facilitera la communication entre ces intervenants sociaux sur le territoire.

Le loyer demandé à la CCPC est de 300€ par mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA CCPC DANS LE CADRE DE LA COLLECTE HIPPOMOBILE**

M. le Maire indique que dans le cadre de la collecte hippomobile des biodéchets, la Ville d'Orchies met à disposition deux agents municipaux au profit de la CCPC. Ces deux agents ont en charge d'acheminer l'eau aux chevaux et utilisent à cet effet du matériel communal.

Il propose donc de l'autoriser à signer :

- une convention de mise à disposition avec la CCPC afin d'acter les conditions de mise à disposition du personnel municipal
- une convention avec la CCPC pour la mise à disposition du tracteur et le remboursement des frais occasionnés par l'utilisation de ce matériel

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdites conventions.

---

-6-

### **ACHAT DE LA PARCELLE A193 (RUE DES ROSIERS)**

M. le Maire indique que, dans le cadre d'une succession, M. DELOFFRE a hérité de la parcelle A193 qui correspond en fait au trottoir de la rue des Rosiers.

Il propose donc de régulariser cette situation en achetant à l'euro symbolique cette parcelle d'une surface de 187 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit achat.

---

-7-

### **ACHAT DE LA PARCELLE A2276**

M. le Maire indique que le Département du Nord est propriétaire à Orchies de deux délaissés d'environ 3 200 et 4 300 m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée A 2276, acquise dans le cadre de l'aménagement de la RD 158 pour l'accès au pôle d'échanges de la gare.

Suite à la proposition du Département, il propose d'acquérir ces deux terrains au prix de 75 000€, soit 10€ le m<sup>2</sup>. En effet, ils sont proches de la gare et utilisés actuellement comme parkings sauvages par les usagers du TER. Leur achat pourra permettre d'améliorer les conditions de stationnement au pôle d'échange.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit achat.

---

-8-

### **ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

M. le Maire indique que les prochaines élections professionnelles auront lieu le 6 décembre.

Il demande au Conseil Municipal de confirmer la composition du Comité technique afin de la communiquer aux organisations syndicales.

Il propose donc la composition suivante qui respecte la parité :

- 5 représentants de la collectivité
- 5 représentants du personnel

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

CONFIRME à l'unanimité la composition dudit comité.

---

-9-

## RECRUTEMENT DE CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

M. le Maire indique qu'en fonction des besoins des services, la ville est amenée régulièrement à recruter des agents pour faire face à :

- un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- une activité saisonnière
- une vacation

Dans ce cadre, il informe que 3 contrats d'accroissement temporaire d'activité ont été conclus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux pour les services techniques et un pour le service Animation jeunesse.

11 emplois saisonniers ont également été recrutés depuis le début de l'année pour le centre de loisirs d'hiver, de printemps et la classe découverte de Joliot-Curie.

De plus, d'autres saisonniers seront recrutés pour le centre de loisirs de cet été, de la Toussaint et de Noël, ainsi que pour Orchies Plage, Sport dans les quartiers, Pévèle Kid et le marché de Noël.

Il propose donc de l'autoriser à signer pour l'année 2018 :

- quatre contrats d'accroissement temporaire d'activité
- cinquante contrats de saisonnier

Par ailleurs, il propose au Conseil municipal de recruter un vacataire pour l'ouverture et la fermeture du parc municipal rue du Moulin des loups sur la base d'un forfait de 400€ par mois pour la période du 25 juin 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdits contrats.

---

-10-

### TARIFS DE L'ETUDE SURVEILLEE

M. le Maire indique que suite à la fin des TAP, la municipalité va à nouveau proposer l'étude surveillée aux élèves des écoles élémentaires publiques de 16h30 à 17h30 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Il donne la parole à M. Ludovic ROHART, adjoint aux finances, qui précise que le tarif proposé est identique à celui de la garderie, soit :

- Quotient 1 : 1,90€ (avec garderie le matin) ou 1,25€
- Quotient 2 : 2,90€ (avec garderie le matin) ou 1,95€
- Quotient 3 : 3,80€ (avec garderie le matin) ou 2,55€
- Quotient 4 : 4,60€ (avec garderie le matin) ou 3,75€
- Quotient extérieur scolarisé à Orchies : 5,60€ ou 4,40€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité lesdits tarifs.

---

-11-

### TARIFS DE STATIONNEMENT DES FORAINS

M. le Maire donne la parole à M. Ludovic ROHART qui indique que, dans le cadre des fêtes foraines, les caravanes d'habitation sont autorisées à stationner gratuitement sur le parking en face de la piscine.



En dehors des périodes de ducasse, M. le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le tarif de stationnement de 10€ par jour au profit du CCAS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité ledit tarif.

---

### QUESTIONS D'ORCHIES POUR TOUS

M. le Maire donne la parole au groupe « Orchies Pour Tous ».

M. Bernard DEBAILLEUL :

Question 1 : *« Il semblerait qu'un promoteur d'éoliennes contacte sur le territoire des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles en vue d'une future implantation. Où en est l'avancement de ce projet éolien sur la commune d'Orchies ? »*

M. le Maire répond qu'effectivement, une société, KDE ENERGY, a démarché des agriculteurs, ainsi que la Mairie mais confirme qu'il n'y a pas de projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

M. Bernard DEBAILLEUL :

Question 2 : *« Concernant l'ancienne voie ferrée, nous sommes dans l'attente des réponses sur la façon dont a été évacuée l'amiante. Etes-vous en mesure de nous fournir les réponses attendues ? »*

M. Bernard DEBAILLEUL ajoute que le groupe « Orchies pour Tous » remercie pour l'invitation à la réunion du 11 avril dernier mais qu'ils avaient déjà pris des engagements et le délai était trop court (cinq jours) pour y répondre favorablement. Il précise qu'ils ont proposé d'autres dates (16-23-25-26 avril), qu'ils n'ont pas eu de réponse et sont toujours disponibles.

M. le Maire répond que cette réunion a été programmée par l'AFR, que M. ROHART et M. PIQUET étaient présents ainsi que les représentants du monde agricole c'est-à-dire Philippe CABY, Philippe JACQUART, Jean-Pierre DUJARDIN, Laurent MELIS, Olivier MASSE et les représentants de la société Hennegraeve.

Il regrette que M. Bernard DEBAILLEUL n'y ait pas participé alors que, pour lui, c'est un enjeu de santé publique.

Les professionnels présents ont déploré les accusations portées à la profession agricole et confirmé l'absence de déchets toxiques.

M. le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion, qui est distribué à tous les conseillers municipaux.

M. Benoît BRILLON :

Question 3 : « *Maison de la chicorée* :

*Vous avez contacté l'intercommunalité et le Conseil régional par une lettre par laquelle vous sollicitez une étude sur « les possibilités de financement ». Vous faites état d'un projet alternatif porté par des défenseurs du patrimoine, de la culture et de l'environnement et par des riverains soucieux de leur cadre de vie, projet dont « les contours restent à définir ».*

*Y a-t-il eu une issue à ces démarches ? Quels projets concrets avez-vous proposé de votre côté pour solliciter ces collectivités ? Sachant que les demandes de subventions ne peuvent être obtenues qu'à partir de projets formalisés, constitués et bien construits.*

*Par ailleurs merci de nous confirmer que la déclaration d'intention d'aliéner n'est toujours pas parvenue en mairie et que de ce fait le délai de 2 mois suivant la réception de l'intention d'aliéner pour préempter ne court toujours pas ? »*

M. le Maire souligne que la Maison de la Chicorée est une affaire strictement privée. Il précise que la Municipalité a interpellé M. Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France et M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président de la CCPC, à ce sujet et a reçu le 18 mai, la réponse de Xavier BERTRAND qui transmet le dossier à M. François DECOSTER, Vice - Président de la Région Hauts-de-France en charge de la culture et le 24 mai la réponse de Jean-Luc DETAVERNIER qui a indiqué prendre contact avec les propriétaires pour une visite du site.

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Jean-Luc DETAVERNIER.

M. le Maire confirme, qu'à ce jour, la Municipalité n'a reçu aucune DIA concernant la Maison de la chicorée.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas possible pour la Commune de préempter elle-même puisqu'il faut environ 1,5 millions d'euros pour acheter le bâtiment en l'état sans noter le déficit de fonctionnement de 8 millions d'euros.

Il répète que la commune n'exercera pas son droit de préemption car cela serait une faute de gestion majeure mais qu'elle pourra le déléguer à la Région ou à la CCPC.

M. Benoît BRILLON :

Question 4 : « Nous observons que les permis de construire sont accordés pour de nouvelles constructions sans prévoir de trottoir, ce qui est extrêmement dangereux pour les piétons. Nous avons à cet égard été interpellés par une personne âgée qui ne pouvait pas circuler avec son déambulateur compte tenu de l'étroitesse du trottoir. Avez-vous prévu des mesures spécifiques pour favoriser la circulation des piétons ? »

M. le Maire précise que les permis de construire sont instruits par la Communauté de cCommunes Pévèle-Carembault.

Il indique de les dispositions du PLU précisent que toute construction peut être implantée :

- à l'alignement de la voie
- à l'alignement de l'implantation d'une construction voisine
- en recul au moins égal à 5 mètres par rapport à l'alignement ou limite d'emprise de la voie

Il souligne que ce sont les règles d'urbanisme.

M. le Maire demande à M. Benoît BRILLON le nom des personnes et des rues concernées.

M. Benoît BRILLON répond qu'il lui transmettra.

Mme Catherine LECOINTRE :

Question 5 : « Une série de cambriolages ont eu lieu rue de Fleurus, un renforcement des mesures de prévention et de sécurité sont-elles envisagées ? »

M. le Maire indique que Mme Catherine LECOINTRE a de mauvaises informations car la Gendarmerie Nationale a indiqué qu'un seul cambriolage avait eu lieu rue de Fleurus, au mois de mai.

Il ajoute qu'ils auraient dû féliciter M. le Maire et le Conseil Municipal d'avoir mis en place la vidéoprotection. Dernièrement, la Presse a fait état d'agressions sexuelles dans les environs. Il a failli y en avoir une à Orchies mais, grâce à la vidéoprotection installée sur la ville d'Orchies, l'identité de cette personne a été découverte, elle a été arrêtée, emprisonnée et sera jugée.

M. le Maire indique que cette question est nauséabonde. De plus, ce n'est pas de la compétence directe de la ville.

Il ajoute que la ville d'Orchies dispose de trois policiers municipaux qui travaillent en partenariat avec la Gendarmerie Nationale. La commune aimerait implanter de nouvelles caméras sur des endroits définis avec la Gendarmerie Nationale.

M. le Maire ajoute qu'il invite M. Benoît BRILLON à contribuer à la sécurisation de la ville en intégrant le dispositif de participation citoyenne qui d'ailleurs ne fonctionne pas très bien à Orchies car peu de personnes s'y investissent.

Mme Marie-Agnès DHALLUIN :

Question 6 : « Une nouvelle conduite d'eau potable a été posée au Hameau du grand camp. Les riverains se posent la question de savoir si une borne à incendie va être mise en place pour assurer leur sécurité. »

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que la conduite était en mauvaise état. C'est pourquoi NOREADE a décidé de la changer. Celle-ci mesure 1250 mètres de longueur sur un diamètre de 75 ml pour un coût de 110 000 euros pour le bénéfice de 3 riverains.

Il ajoute qu'il n'y a jamais eu de poteau incendie à cet endroit, qui dispose d'une mare à proximité.

Par ailleurs, une étude de NOREADE est en cours sur la défense incendie sur le territoire communal.

Mme Marie-Agnès DHALLUIN demande si cette conduite peut être rallongée pour une possible station d'épuration entre Orchies et Bouvignies.

M. Guy DERACHE lui répond que qu'il existe déjà une station d'épuration à Orchies.

---

M. le Maire ajoute qu'il veut donner une information qui le concerne personnellement.

Depuis octobre 2017, on entend « Que va faire M. Dominique BAILLY ? »

Ce soir, il informe donc le Conseil Municipal qu'il enverra le lendemain sa lettre de démission de Maire et de membre du Conseil Municipal à Monsieur le Préfet. C'est avec une certaine émotion qu'il annonce cela. Il tourne une page de plus de 20 ans d'action publique à Orchies. L'année 2017 a été particulière pour lui tant sur le plan privé que public. Il estime qu'il y a des moments pour tourner une page et pouvoir en réécrire une nouvelle. Il remercie les membres du Conseil Municipal de l'avoir accompagné.

Il va donc demander à ce que la date de démission soit effective au 15 juillet 2018 car il souhaite participer une dernière fois en tant que Maire aux festivités du 14 Juillet et du 15 juillet avec le passage du Tour de France à Orchies et la finale de la Coupe du Monde de Football. Il sera toujours Maire d'Orchies dans son cœur, il mourra Maire d'Orchies.

Il fait lecture d'une lettre qu'il a rédigée et qui sera distribuée toutes boîtes.

Il s'adressera aussi en fin de mois au personnel municipal pour le remercier de ces années passées ensemble.

M. Guy DERACHE remercie M. le Maire personnellement et au nom des membres du Conseil Municipal pour le travail fait depuis plus de vingt ans à Orchies.

L'assemblée applaudit M. le Maire

---

*La séance est levée à 20h00.*

---

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Ludovic ROHART	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid LEMAHIEU	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	

Joselyne ALLUITE	
Roger VANDEVYVERE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Marie-Christine FILARETO (Procuration à Michèle Abeloos)	
Frédéric SZYMCZAK (Procuration à Ludovic ROHART)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Nathalie GABRYELEWICZ)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	
Nadine CANTELOUP (Excusée)	